

COMMUNE DE DURANUS Séance du 25 novembre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 9

Votants: 11

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, Jacques ISOLERY, François BATTÙ, Daniel GOBILLOT, Gilles LE GUILLOCHET, Françoise OTT, Frédéric PEREIRA

Représentés: Serge MAIFFREDI par Joël LECOQ, Yvette MASSIERA par Jean-Michel MAUREL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques ISOLERY

Objet: Candidature de Nice au titre de Capitale Européenne de la culture 2018 - Charte d'adhésion - DE_2022_020

Monsieur le Maire,

- informe que la ville de Nice est candidate au titre de Capitale Européenne de la culture en 2028
- propose de signer la Charte d'adhésion des communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition du Maire.

Fait et délibéré à Duranus
le 25 novembre 2022
le Maire
Jean-Michel MAUREL

RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2022 006-210600557-20221125-DE_2022_020-DE

Candidature de Nice au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028

Charte d'adhésion des communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur

Par la présente Charte, les communes membres de la Métropole Nice Côte d'Azur s'engagent :

1) Dans le cadre de la candidature de Nice au titre de Capitale européenne de la culture 2028 à :

- > Soutenir et relayer, dès à présent, la démarche de candidature « Nice 2028 »,
- > Faire émerger et accompagner, sur leur territoire, les initiatives qui participent au programme Nice 2028,
- > Collaborer au développement d'une offre culturelle durable et responsable qui participe d'un équilibre territorial sur l'ensemble du territoire métropolitain et promeuve l'idée européenne,
- > S'engager à participer et améliorer les processus d'évaluation ; respecter ses standards et transmettre les données relatives aux actions Nice 2028 menées sur leur territoire à l'organisme en charge de sa collecte et de son analyse,
- > Désigner un responsable au sein de leurs équipes pour être l'interlocuteur opérationnel de l'équipe projet Nice 2028 ayant pour mission de proposer des initiatives et de déployer celles concernant leur territoire.

2) Au titre de la stratégie culturelle de long terme du territoire, à mettre en œuvre les trois piliers VIVRE, CRÉER, PARTAGER, axes forts de la candidature de Nice 2028

□ VIVRE :

- > Favoriser un rééquilibrage territorial entre montagne et littoral pour une meilleure appropriation par les habitants de l'ensemble des équipements culturels, de la programmation culturelle événementielle dans une logique de complémentarité,
- > Favoriser le développement des nouvelles pratiques culturelles et usages écoresponsables, pour la résilience du territoire,

> Encourager les jeunes artistes et actifs à s'installer sur le territoire en créant un environnement culturel intergénérationnel inclusif de tous les publics,

> Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel (matériel et immatériel).

- CRÉER:

> Faire évoluer la destination touristique actuelle en une destination culturelle structurellement plus affirmée pour tous les publics, locaux européens et internationaux,

> Donner les moyens, favoriser l'installation à long terme et faire confiance aux talents, de tous âges, femmes et hommes, individus ou collectifs, pour innover, créer, impulser des initiatives culturelles et citoyennes,

> Développer l'implantation des industries culturelles et créatives sur le territoire à travers les leviers à disposition tel que l'immobilier ou les achats,

> Définir et expérimenter les standards de la neutralité carbone à appliquer dans le secteur culturel et créatif en entraînant la filière tourisme dans la démarche pour viser une activité d'hospitalité respectueuse et équilibrée quelle que soit la saison.

- PARTAGER:

> Organiser une coopération culturelle transfrontalière plus dynamique, qui concrétise, connecte et fasse rayonner le bassin de vie,

> Développer le sentiment d'appartenance européen en renforçant les liens du territoire avec l'Europe en développant les jumelages existants ou nouveaux à l'occasion de Nice 2028,

> Miser sur l'éducation et la culture pour tous et tout au long de la vie pour inventer de nouveaux moyens pour se connaître, se comprendre, travailler ensemble (langues, outils pédagogiques, coproductions et échanges...),

> Capitaliser les bonnes pratiques culturelles, locales, européennes, internationales, pour refonder notre communauté des vivants,

> Fédérer et développer la prise de conscience du rééquilibrage nécessaire Urbanité-Nature-Humanité dans le respect des écosystèmes vivants.

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Duranus'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. The text 'MAIRIE de DURANUS' is written around the top inner edge of the seal, and '(A.M.)' is at the bottom.